

Appel à utiliser le pass **SORTIR !**



Un dispositif de Rennes Métropole (43 communes), pour réduire les freins financiers à la participation de nos élèves à l'AS (Licence annuelle et/ou séjour ponctuel)

Bien entendu, la première façon de rendre accessible l'Association Sportive à tous.tes nos élèves est de proposer un tarif faible (ce qui est le cas de la grande majorité des AS de notre département, avec un coût moyen d'environ 20€). Mais dans un contexte d'inégalités croissantes et de paupérisation (14,4% des personnes sous le seuil de pauvreté, d'après le dernier [rapport sur la pauvreté en France, 2024-25](#)), c'est malheureusement déjà trop pour certaines familles.

Aussi, il nous semble utile de faire connaître davantage ce dispositif qui concerne la métropole rennaise, c'est-à-dire 43 communes (voir la [liste ici](#)). Lancé en 2010, le dispositif **Sortir!** permet aux personnes ayant des revenus modestes d'accéder moins difficilement aux loisirs, à la vie culturelle et aux sports. **Chargé sur la carte Korrigo**, il donne accès aux activités proposées par l'Association sportive, aussi bien pour la licence annuelle que pour des activités ponctuelles (séjour AS, etc...), aussi bien en collège qu'en lycée. Par exemple, pour un enfant dont la famille a très peu de ressources, l'adhésion de 20€ pourra être abaissée à 6€, le reste étant comblé par le dispositif *Sortir !*.

Concrètement, pour pouvoir utiliser le dispositif :

1) L'AS doit **d'abord devenir partenaire** du dispositif. C'est assez simple et tout est très bien expliqué dans [l'espace « devenir partenaires »](#). Il faut : **adhérer à la charte** d'engagement ; puis **créer sa convention en ligne**. L'accès internet à l'espace partenaire sera alors possible (comptez quelques jours de délai avant validation de la convention).

Remarques : Pour la mise en place de la convention, vous aurez besoin de quelques éléments. Certains sont simples (activités proposées, adresse, tranches d'âge) mais d'autres un peu moins, comme la date de déclaration de l'AS à la Préfecture ou la date de publication au Journal officiel... Si cela ne vous dit rien, demandez au président de l'AS, c'est-à-dire au chef.fe d'établissement. Il vous faudra aussi le **rib de votre compte AS**, afin de permettre à l'Apras de régler la différence entre le prix payé par l'élève et le prix normal de la licence Unss.

2) Une fois la convention validée, vous serez invité.e à **vous rendre une fois dans les locaux de l'APRAS** (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale – 6 cours des Alliés – 35000 RENNES – Métro CDG - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30) afin de finaliser la démarche et **recupérer le lecteur de carte Korrigo + guide d'usage**.



3) Il restera ensuite à **communiquer aux élèves et à leurs parents** (via le Conseil d'administration, l'association des représentants de parents, pronote, le dossier d'inscription/réinscription...) la possibilité d'utiliser le pass **Sortir !** pour l'inscription à l'AS.

Pour mutualiser/gagner du temps, un exemple de message à tous les parents via pronote :

Bonjour chers parents,

- La communauté éducative du collège, avec l'équipe EPS qui assure l'animation de l'association sportive du collège, souhaite faciliter la pratique sportive d'un maximum d'élèves. **En cela, le coût financier de l'adhésion ne doit en aucun cas être un frein à leur engagement.**

C'est dans cet objectif que notre association sportive vient de devenir partenaire du dispositif Sortir! de Rennes Métropole. Ce dispositif consiste en un pass, chargé sur la carte KorrigoServices, qui donne accès à une multitude d'activités à tarif réduit au sein de Rennes Métropole.

Pour en savoir plus sur le dispositif, c'est ici: <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/la-carte-sortir-cest-quoi>

Et pour savoir comment l'obtenir, c'est là: <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/comment-lavoir>

Concrètement, une fois le *pass Sortir!* chargé sur la carte Korrigo de votre enfant, iel n'a qu'à venir voir un.e enseignant.e d'EPS

:

- Nous scannerons sa carte et lui dirons en retour quelle somme reste à régler: cela peut aller de 30 à 50% (selon les ressources de votre famille).

- Votre enfant pourra alors nous ramener un chèque du montant indiqué. Pour information, en ce qui concerne notre association sportive, la somme restant à régler ira donc de 6€ à 10€ (au lieu de 20€).

Si vous aviez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à me solliciter. Bob

l'éponge, pour l'équipe des professeur.es d'EPS ☺

4) Puis quand **l'élève vient s'inscrire, on passe sa carte Korrigo sur le lecteur** pour connaître le tarif qu'il devra régler (selon ses ressources, et pour une licence à 20€, la réduction peut varier de 7 à 14€) et on suit simplement la procédure (cela prend 2min). Le paiement par l'APRAS est alors directement effectué sur le compte de l'AS et est consultable sur [« l'espace partenaire - mes remboursements »](#).

5) Une fois la démarche mise en place, elle se poursuit par tacite reconduction. Donc sans aucune charge mentale ni perte de temps ☺.

En pratique :

- Pour information, il y a (en cette rentrée 2026) **8 établissements publics partenaires (Cleunay, Vautier, Ormeaux, J.Moulin, Binquenais, Landry, Chalais, Brossolette) sur les 40 possibles** (24 sur rennes et 16 en dehors). Or, tous les établissements rennais, ainsi que ceux de la métropole (Betton-Cesson-Chartres-Laillé-Le Rheu-Mordelles-Noyal-Orgères-Pacé-Romillé-St Jacques-Vern) peuvent le proposer à leurs élèves. **Dans TOUS les établissements, il y a des élèves qui peuvent y avoir droit** (a fortiori si l'établissement est Rep, compte des élèves boursiers, section Upeaa, etc...)

- Une discussion-information avec l'assistant.e social.e (quand il en reste dans l'établissement...) et le service d'intendance (qui gère notamment les bourses) peut être utile pour les **encourager à faire connaître le dispositif aux familles plus modestes.**

- La personne responsable de l'administration du dispositif *Sortir !* s'appelle **Nathalie GUIDOUX**. Elle est joignable au **02-99-31-19-89 ou 06-15-83-32-18**. n.guidoux@apras.asso.fr

Pour prévenir les oublis, prévoir un **coupon à remettre à l'élève** avec la somme restante à régler.

Nom et prénom	Classe	Date	Montant restant à régler pour la licence AS
Nom et prénom	Classe	Date	Montant restant à régler pour la licence AS

Les liens utiles :

- [La version numérique de ce document](#) (avec liens cliquables) sur le site internet du SnepFsu35 →

- Le site officiel du dispositif sortir : <https://www.sortir-rennesmetropole.fr/cest-quoi>

- Pour devenir partenaire : <https://www.sortir-rennesmetropole.fr/devenir-structure-partenaire-sortir> -

Le guide technique d'utilisation du lecteur de carte: [Guide d'utilisation FAMOCO](#)

